



Le Secrétaire général
www.unsa.org

Bagnolet, le 6 février 2020

Madame Muriel Pénicaud
Ministre du Travail
Ministère du Travail
127 rue de Grenelle
75007 Paris

Réf : LE/FD/CD-003-2020

Objet : formation des membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Madame la Ministre du Travail,

Je souhaite attirer votre attention sur l'indispensable formation de tous les membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Les Comités sociaux économiques sont désormais mis en place dans la quasi-totalité des entreprises.

Chacun de ses membres est amené à y exercer des missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail, le passage au CSE ayant transféré intégralement les compétences du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

La formation santé, sécurité et conditions de travail doit donc impérativement bénéficier à tous les membres du CSE et ne doit pas être réservée aux seuls membres de la CSSCT, comme vous l'avez vous-même confirmé lors d'un débat sur la mise en œuvre des ordonnances le 8 janvier dernier.

La dernière rédaction du Questions-réponses du ministère du travail mise en ligne le 17 janvier, sur cette question de formation, est encore insatisfaisante et contraire à l'intention du législateur.

En effet, l'article L.2315-18 dispose que tous les membres de la délégation du personnel du CSE bénéficient de la formation, mais l'article L.2315-40 contient une erreur de rédaction en évoquant une durée minimale de formation à destination des seuls membres de la CSSCT, tout en faisant référence à l'article L.2315-18.

Aussi, l'UNSA, vous demande, pour lever tout doute quant à l'interprétation de l'article L.2315-40, de bien vouloir supprimer toute référence à la CSSCT et d'intégrer dans l'article L.2315-18 les dispositions sur les durées minimales de formation.



Affiliée à la Confédération Européenne des Syndicats (CES)

Union Nationale
des Syndicats Autonomes
21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex
01 48 18 88 57 - sg@unsa.org

Le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social pourrait en être le vecteur.

Connaissant votre attachement à la qualité du dialogue social et à la formation de ses acteurs, je ne doute pas de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre du Travail, à l'assurance de mes salutations distinguées



Laurent Escure
Secrétaire général